

La prochaine séance du conseil municipal de Bedford se tiendra en présence des élus au Centre communautaire Georges-Perron, local de la FADOQ, au 14 rue Philippe-Côté à 19h.

Toutes questions concernant l'ordre du jour peuvent être transmises à la direction générale de la Ville à l'adresse : [richard.joyal@ville.bedford.qc.ca](mailto:richard.joyal@ville.bedford.qc.ca) afin qu'elles soient traitées en séance tenante.



## ORDRE DU JOUR

### SÉANCE ORDINAIRE DU MARDI 5 OCTOBRE 2021

Ouverture de la séance

Adoption de l'ordre du jour

Première période de questions

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 septembre 2021

#### **1. Commission du Développement économique, des Finances et de la Vérification financière – Normand Déragon**

- 1.1 Rapport du président
- 1.2 Adoption du règlement 726-21-2 modifiant certaines dispositions du règlement 726-21-1 relatif à la gestion contractuelle
- 1.3 Autorisation de paiement – LBP Évaluateurs agréés
- 1.4 Refinancement de l'emprunt de la MRC Brome-Missisquoi pour les travaux d'agrandissement de l'édifice de la MRC
- 1.5 Correspondance

#### **2. Commission de la sécurité publique et civile – Marie-Eve Brin**

- 2.1 Rapport de la présidente
- 2.2 Demande d'aide financière – Programme de formation des pompiers 2022 - 2023
- 2.3 Correspondance

#### **3. Commission de la Gestion des eaux – Marie-Eve Brin**

- 3.1 Rapport de la présidente
- 3.2 Adoption du règlement 452-21-1 amendant le règlement 452-87 concernant la quantité et la qualité des rejets au réseau d'égout de la Ville de Bedford
- 3.3 Résiliation du mandat de surveillance des travaux - Correction de déficiences (usine de filtration)
- 3.4 Autorisation de paiement – Construction Déric Inc
- 3.5 Correspondance
  - a) Rapport annuel 2020-2021 OBVBM

La prochaine séance du conseil municipal de Bedford se tiendra en présence des élus au Centre communautaire Georges-Perron, local de la FADOQ, au 14 rue Philippe-Côté à 19h.

Toutes questions concernant l'ordre du jour peuvent être transmises à la direction générale de la Ville à l'adresse : [richard.joyal@ville.bedford.qc.ca](mailto:richard.joyal@ville.bedford.qc.ca) afin qu'elles soient traitées en séance tenante.

#### **4. Commission des Loisirs, Culture et Vie Communautaire – Mona Beaulac**

- 4.1 Rapport de la présidente
- 4.2 Renouvellement de l'entente de services aux sinistrés – La Société Canadienne de la Croix-Rouge
- 4.3 Appui à Butler Home & School Association « The Show Must Go On » Pacte rural Brome-Missisquoi 2021
- 4.4 Campagne de financement – La Fondation au Diapason
- 4.5 Demande d'aide financière - Centre de pédiatrie sociale Main dans la Main
- 4.6 Demande d'autorisation – Barrage routier pour collecte de fonds – CABBE
- 4.7 Contribution – Journée spaghetti bénéfique – Fondation Lévesque-Craighead
- 4.8 Autorisation de paiement pour conception et construction d'une piste à rouleaux (pumptrack)
- 4.9 Programme d'aide financière - Appui au démarrage, à la bonification et à la mise en œuvre de projets de coopération intermunicipale.
- 4.10 Correspondance

#### **5. Commission de l'Office d'Habitation Brome-Missisquoi – Chantal Fontaine**

- 5.1 Rapport de la présidente
- 5.2 Correspondance

#### **6. Commission des matières résiduelles – Mona Beaulac**

- 6.1 Rapport de la présidente
- 6.2 Correspondance
  - a) PV RIGMRBM 10 août 2021
  - b) PV RIGMRBM 24 août 2021

#### **7. Commission de l'urbanisme – Chantal Fontaine**

- 7.1 Rapport de la présidente
- 7.2 Autorisation de signature – Protocole d'entente – Projet « Château d'eau phase 2
- 7.3 Demande de PIIA – 97, rue Rivière – Construction d'un 5-plex
- 7.4 Demande de PIIA – 7, rue des Pins – Installation d'une enseigne
- 7.5 Demande de PIIA – 47-49, rue Rivière – Remplacement de fenêtres
- 7.6 Demande de PIIA – 53, rue du Pont – Autorisation d'enseigne et subvention
- 7.7 Demande de PIIA – lot 6 415 814 – Construction d'un triplex
- 7.8 Demande de dérogation mineure – 182 à 188, rue Principale – lotissement
- 7.9 Banque de noms pour la nomination de rues futures
- 7.10 Correspondance
  - a) PV CCU
  - b) Registre des permis – septembre 2021

#### **8. Commission des travaux publics – Daniel Audette**

- 8.1 Rapport du président
- 8.2 Octroi d'un contrat – Entretien des routes 202 et 235
- 8.3 Octroi de contrat pour l'étude géotechnique, étude et caractérisation environnementales des sols Phase I et II
- 8.4 Correspondance

La prochaine séance du conseil municipal de Bedford se tiendra en présence des élus au Centre communautaire Georges-Perron, local de la FADOQ, au 14 rue Philippe-Côté à 19h.

Toutes questions concernant l'ordre du jour peuvent être transmises à la direction générale de la Ville à l'adresse : [richard.joyal@ville.bedford.qc.ca](mailto:richard.joyal@ville.bedford.qc.ca) afin qu'elles soient traitées en séance tenante.

En séance  
tenante

**9. Autorisation de paiement des comptes mensuels réguliers et réglementaires**

**Varia**

Deuxième période de questions

Clôture de la séance régulière



**PROCÈS-VERBAL** d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Bedford, tenue au Centre communautaire Georges-Perron, local de la FADOQ, le mardi 5 octobre 2021, à 19h00.

Sont présents :

Mmes et MM. les conseillers/conseillères :

Daniel Audette	Marie-Pier Tougas
Chantal Fontaine	Normand Déragon
Marie-Ève Brin	Mona Beaulac

Tous membres dudit conseil et formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur Yves Lévesque.

Sont également présents : Richard Joyal, Directeur général et secrétaire-trésorier et Stéphanie Labrie, adjointe au greffe.

21-10-314

**Ouverture de la séance**

Proposé par la conseillère Mona Beaulac  
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Tougas

Que ce conseil ouvre la séance

ADOPTÉE

21-10-315

**Adoption de l'ordre du jour**

Proposé par la conseillère Mona Beaulac  
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Tougas

Que ce conseil adopte l'ordre du jour en ajoutant le ou les points suivants :

- Dépôt du rapport semestriel des états comparatifs au 31 août 2021
- Compteurs d'eau - Canton de Bedford
- Demande de droit de passage – Club motoneige Baie Missisquoi

ADOPTÉE

N.M.

**Une première période de questions a été tenue telle que requise par la loi.**

L'ordre du jour de la séance a été publié vendredi le 1 octobre sur le site internet de la Ville et ce, tel que requis par la loi. Aucune question n'a été reçue.

Aucun citoyen dans la salle ne s'adresse au conseil municipal pour une question.

21-10-316

**Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 septembre 2021**

Proposé par la conseillère Marie-Pier Tougas  
Appuyé par la conseillère Marie-Ève Brin

Que ce conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 septembre 2021 tel que soumis.

ADOPTÉE

21-10-317

**Adoption du règlement 726-21-2 modifiant certaines dispositions du règlement 726-21-1 relatif à la gestion contractuelle**

Considérant que le 7 septembre 2021, un avis de motion et dépôt du projet de règlement 726-21-2 relatif à la gestion contractuelle a été adoptée par le conseil municipal.

Il est proposé par le conseiller Normand Déragon  
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

Que ce conseil adopte le règlement 726-21-2 modifiant certaines dispositions du règlement 726-21-1 relatif à la gestion contractuelle.

ADOPTÉE

21-10-318

**Autorisation de paiement – LBP Évaluateurs agréés**

Considérant que le mandat d'évaluation financière a été octroyé à la firme LBP Évaluateurs agréés en septembre 2020 et adopté par la résolution 20-09-289 ;

Considérant que tous les trois ans, lors de la confection d'un nouveau rôle d'évaluation foncière, l'évaluateur doit procéder à l'équilibrage du rôle ;

Considérant que cette opération consiste à modifier les valeurs inscrites au rôle en vigueur afin de rétablir la pleine valeur réelle des propriétés, préservant ainsi l'équité de la base d'imposition des taxes foncières ;

Considérant que la confection du nouveau rôle d'évaluation constitue un élément de base du régime fiscal municipal au Québec et qu'il doit être mis à jour en 2021.

Il est proposé par la conseillère Marie-Ève Brin  
Appuyé par la conseillère Chantal Fontaine

Que ce conseil autorise le paiement au montant de 25 524.45 \$ taxes incluses à LBP Évaluateurs agréés pour l'équilibre du rôle triennal 2022-2023-2024 de la Ville de Bedford, le tout conformément au contrat intervenu entre les parties.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

21-10-319

**Refinancement de l'emprunt de la MRC Brome-Missisquoi pour les travaux d'agrandissement de l'édifice de la MRC**

Considérant que la Ville de Bedford s'est engagée à financer une portion de l'emprunt pour les travaux d'agrandissement de l'édifice de la MRC ;

Considérant que le terme de l'emprunt vient à échéance à tous les 5 ans et que la Ville doit informer la MRC de son intention de remboursement de la portion de sa dette.

Il est proposé par le conseiller Normand Déragon  
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

Que ce conseil autorise la MRC Brome-Missisquoi à refinancer la portion de la dette de la Ville de Bedford envers la MRC pour un autre terme de 5 ans.

ADOPTÉE

21-10-320

**Demande d'aide financière – Programme de formation des pompiers 2022-2023**

Considérant le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale ;

Considérant que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence ;

Considérant qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel et qu'il a été reconduit en 2019 ;

Considérant que ce Programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence ;

Considérant que ce Programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux ;

Considérant que la Ville de Bedford désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme ;

Considérant que la Ville de Bedford prévoit la formation de deux (2) pompiers pour le programme Pompier I au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire ;

Considérant que la Ville doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC en conformité avec l'article 6 du Programme.

Il est proposé par la conseillère Marie-Ève Brin  
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

Que ce conseil autorise une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC Brome-Missisquoi.

ADOPTÉE

21-10-321

**Adoption du règlement 452-21-1 amendant le règlement 452-87 concernant la quantité et la qualité des rejets au réseau d'égout de la Ville de Bedford**

Considérant que le 7 septembre 2021, un avis de motion et dépôt du projet de règlement 452-21-1 relatif à la qualité des rejets au réseau d'égout de la Ville de Bedford a été adoptée par le conseil municipal.

Il est proposé par la conseillère Marie-Ève Brin  
Appuyé par la conseillère Mona Beaulac

Que ce conseil adopte le règlement 452-21-1 amendant le règlement 452-87 concernant la quantité et la qualité des rejets au réseau d'égout de la Ville de Bedford.

ADOPTÉE

21-10-322

**Résiliation du mandat de surveillance des travaux - Correction de déficiences (usine de filtration)**

Considérant l'octroi d'un mandat de surveillance des travaux à ASISTO pour le projet de correction de déficiences (usine de filtration), et ce en vertu de la résolution 21-05-144 et pour un montant budgétaire de 9 250\$, plus les taxes ;

Considérant la non-adjudication du contrat de correction de déficiences à un entrepreneur suite à l'appel d'offres BED20210427, et ce en vertu de la résolution 21-07-239.

Il est proposé par le conseiller Normand Déragon  
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

Que ce conseil résilie le mandat précédemment accordé à ASISTO pour la surveillance des travaux de correction de déficiences à l'usine de filtration.

ADOPTÉE

21-10-323

**Autorisation de paiement – Construction Déric Inc. – Passerelle / réparation du balcon / réfection du quai de chargement de l'usine de filtration**

Considérant l'octroi d'un contrat fait à « Construction Déric Inc. » pour la fabrication et l'installation d'une passerelle au-dessus des bassins de décantation pour un montant de 101 568,92\$ (incluant les taxes), et ce, en vertu de la résolution 19-05-214 ;

Considérant l'octroi d'un contrat fait à « Construction Déric Inc. » pour la réfection du balcon servant à la livraison du chlore et pour les travaux correctifs au quai de déchargement de l'usine de filtration pour un montant de 23 308,88\$ (incluant les taxes), et ce, en vertu de la résolution 19-07-279 ;

Considérant l'évaluation globale insatisfaisante du rendement (voir Annexe 11) démontrant le non-respect des engagements et le peu de volonté de l'entrepreneur à finaliser les travaux exigeant un suivi continu du maître d'œuvre ;

Considérant la résiliation du contrat liant Construction Déric Inc. et la Ville de Bedford, telle que mentionnée à Construction Déric Inc. dans le courriel du 29 septembre 2021 (09h04) ;

Considérant la retenue spéciale de 2 299,50\$ (incluant les taxes) pour couvrir la fourniture et l'installation des protecteurs de bollards, la réparation du béton sous le balcon ainsi que la réparation du mur de briques endommagé de l'usine de filtration à cause de l'absence des bollards ;

Considérant que ce paiement est recommandé par E3 Expert mandaté pour la surveillance des travaux et qu'il concerne le décompte progressif No.2 au montant de 15 432,78\$ (incluant les taxes).

Il est proposé par la conseillère Chantal Fontaine  
Appuyé par la conseillère Marie-Ève Brin

Que ce conseil autorise le paiement à « Construction Déric Inc. », le montant de 15 432,78\$ \$ (incluant les taxes) comme remboursement final pour les travaux effectués incluant la libération de toutes les retenues, tel que décrit dans le décompte progressif No.2.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

21-10-324

**Renouvellement de l'entente de services aux sinistrés  
La Société Canadienne de la Croix-Rouge**

Considérant que les villes doivent prendre des mesures pour assurer la protection des personnes et des biens contre les sinistres, conformément à plusieurs textes législatifs, notamment la Loi sur la sécurité civile (L.R.Q., chapitre S-2.3), la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., C.C. -19), et le Code municipal (L.R.Q., C.C.-27) ;

Considérant que les villes doivent protéger la vie, la santé, l'intégrité des personnes et des biens lors de sinistres ;

Considérant que la Croix-Rouge est partie intégrante de la Société canadienne de la Croix-Rouge, dont la mission est d'assister des individus, des groupes ou des communautés qui vivent des situations d'urgence ou des sinistres en leur offrant une assistance humanitaire ;

Considérant que la Croix-Rouge, organisme à part entière du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, intervient selon les règles régissant l'aide humanitaire (Annexe A Les principes et les règles régissant l'aide humanitaire de la Croix-Rouge), conformément à ses principes fondamentaux et au code de conduite qu'elle a adopté ;

Considérant que la Croix-Rouge est un organisme humanitaire sans but lucratif possédant des ressources et de l'expertise susceptible d'aider et de supporter, à titre d'auxiliaire des pouvoirs publics, les villes, lors d'un sinistre mineur ou majeur, et ce, selon la disponibilité de ses ressources humaines et matérielles ;

Considérant que la Croix-Rouge a une entente de partenariat avec le ministère de la Sécurité publique du Québec à titre d'auxiliaire des pouvoirs publics relativement à la préparation et à la mise en œuvre de services aux sinistrés lors de sinistre ;

Considérant que la Croix-Rouge a une entente avec le ministère de la Sécurité publique du Québec concernant la gestion de l'inventaire du matériel d'urgence appartenant au gouvernement du Québec et disponible en cas de sinistre pour aider une population sinistrée ;

Considérant que l'entente existante avec la Société Canadienne de la Croix-Rouge vient à échéance et que les deux parties désirent renouveler ladite entente, et ce, pour une durée de trois ans.

Il est proposé par la conseillère Marie-Ève Brin  
Appuyé par la conseillère Chantal Fontaine

Que ce conseil autorise le maire et le directeur général à signer ladite entente de services aux sinistrés pour une durée de trois ans.

Que ce conseil autorise le paiement d'une somme de 438,77\$ représentant les frais de contribution annuelle par les services aux sinistrés offerts par la Croix-Rouge.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense

ADOPTÉE



21-10-325

**Appui à Butler Home & School Association « The Show Must Go On » – Pacte rural Brome-Missisquoi 2021**

Considérant que l'École Butler & School Association désire donner une cure de rajeunissement à leur auditorium (« stage ») ;

Considérant que le projet consiste à se procurer un projecteur, un écran géant automatique, des lumières, un système de son, un système de microphone sans fils, une barre de son et des rideaux ;

Considérant que l'objectif est de rendre le gymnase plus convivial pour la tenue de spectacles (il est difficile d'entendre les enfants lors de leurs spectacles ou pièces de théâtre), de conférences et d'événements communautaires ;

Considérant que l'École Butler & School Association sera la seule école primaire dans la région ayant une vraie salle de spectacle multimédia.

Il est proposé par le conseiller Normand Déragon  
Appuyé par la conseillère Mona Beaulac

Que ce conseil appui l'école Butler Home & School Association pour leur demande d'aide financière au Pacte Brome-Missisquoi 2021 et s'engage à verser une contribution financière de 1 000 \$.

« Je, directeur général de la ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

21-10-326

**Campagne de financement – La Fondation au Diapason**

Considérant que La Fondation au Diapason lance officiellement sa 21<sup>e</sup> édition de la campagne de financement par la vente de poinsettias ;

Considérant que les profits de cette vente serviront à soutenir la mission du Diapason, soit d'offrir gratuitement des soins palliatifs spécialisés dans le respect et la dignité aux personnes en fin de vie de même que l'accompagnement psychologique et spirituel aux patients et leur famille sur les territoires de Brome-Missisquoi et de la Haute-Yamaska.

Il est proposé par le conseiller Daniel Audette  
Appuyé par la conseillère Marie-Ève Brin

Que ce conseil autorise la participation à la campagne de financement au montant de 600 \$ pour la campagne de poinsettias de La Fondation Au Diapason.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

21-10-327

**Demande d'aide financière - Centre de pédiatrie sociale Main dans la Main**

Considérant que le Centre de pédiatrie sociale Main dans la Main poursuit sa mission auprès des nombreuses familles de la MRC Brome-Missisquoi en offrant des services d'accompagnement et de soutien à des enfants en situation de grande vulnérabilité ;

Considérant que le Centre de pédiatrie sociale Main dans la Main procède, comme chaque année, a présenté une demande d'aide financière afin de poursuivre son fonctionnement et d'offrir ses services à la communauté ;

Considérant qu'une trentaine d'enfants sont suivis dans la Ville de Bedford et que les ressources du milieu pour dépister les familles pour qui un suivi en pédiatrie sociale pourrait être bénéfique ;

Considérant que le coût pour l'accompagnement d'un enfant en pédiatrie sociale est de 1 600\$ par année ;

Il est proposé par la conseillère Mona Beaulac  
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Tougas

Que ce conseil accorde une aide financière au Centre de pédiatrie sociale Main dans la Main d'un montant de 2 581\$ représentant 1\$ par citoyen demeurant dans la Ville de Bedford, et ce, afin de leur permettre de continuer l'accomplissement de leur mission auprès des jeunes concitoyens de la Ville de Bedford.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

21-10-328

**Demande d'autorisation – Barrage routier pour collecte de fonds – CABBE**

Considérant que le Centre d'Action Bénévole de Bedford et région en collaboration avec l'association Panda Brome-Missisquoi, désire tenir un barrage routier pour fin de collecte de fonds au profit de Centraide Richelieu/Yamaska, le samedi 9 octobre prochain et pour ce faire sollicite la permission auprès de la Ville ;

Il est proposé par la conseillère Marie-Ève Brin  
Appuyé par la conseillère Chantal Fontaine

Que ce conseil autorise le CABBE en collaboration avec l'association Panda Brome-Missisquoi à tenir un barrage routier aux intersections des rues de l'Église et Cyr, et du Pont et Cyr, samedi le 9 octobre prochain, de 8h30 à 16h, et ce, pour fin de collecte de fonds au profit de Centraide Richelieu/Yamaska.

Que ce conseil tienne à spécifier qu'il est la responsabilité du Centre d'action bénévole de Bedford de s'assurer que toutes les consignes exigées dans le cadre de la pandémie du COVID-19 soient respectées et que la Ville de Bedford se dégage de toute responsabilité à cet effet.

ADOPTÉE

21-10-329

Yves Levesque, Maire, se retire à 19h20

**Contribution – Journée spaghetti bénéfice – Fondation Lévesque-Craighead**

Considérant que la Fondation Lévesque-Craighead a pour mission de veiller au maintien et au développement des soins de santé offerts à la clientèle de Bedford et région ;

Considérant que cette année la formule traditionnelle du brunch de la Fondation Lévesque-Craighead fait vent de changement. Le 15 octobre prochain aura lieu une journée spaghetti « pour emporter » au coût de 12,50 \$ le repas ;

Considérant que cette collecte de fonds permettra à la Fondation de répondre aux besoins des services de santé pour la population de Bedford et région, soit l'achat d'équipements médicaux pour le CLSC/CHSLD de Bedford.

Considérant que la totalité des fonds recueillis sera investie dans les services de santé ;

Considérant que notre participation a été sollicitée, soit pour l'achat d'un minimum de 10 billets au coût de 12.50\$ chacun ou par un don monétaire directement à la Fondation.

Il est proposé par la conseillère Marie-Ève Brin  
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

Que ce conseil autorise une contribution financière par l'achat de 10 billets pour une journée spaghetti bénéfice qui sera tenue le 15 octobre 2021, au montant 12,50 \$ chacun, ce qui représente une somme totale de 125\$.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

Yves Levesque, Maire, regagne son siège à 19h23

21-10-330

**Autorisation de paiement pour conception et construction d'une piste à rouleaux (pumptrack)**

Considérant l'octroi d'un contrat à « Gestion Dexsen Inc. » pour la conception et la construction d'une piste à rouleaux (pumptrack), et ce en vertu de la résolution 21-05-169 et pour un montant de 196 607,25\$ (incluant les taxes) ;

Considérant une retenue de 10% de la valeur du contrat comme garantie ;

Considérant que la conception a été respectée et que les travaux de construction de la piste à rouleaux (pumptrack) sont complétés sans déficience apparente à la satisfaction de la Ville de Bedford ;

Considérant la libération de la première retenue de 5% de la valeur du contrat suite à la réception provisoire des travaux pour un montant de 9 541,34\$ (incluant les taxes).

21-10-330  
suite

Il est proposé par la conseillère Marie-Ève Brin  
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Tougas

Que ce conseil autorise le paiement du décompte No.1 et du décompte No.2 à « Gestion Dexsen Inc » au montant total de 181 285,44\$ (incluant les taxes).

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

21-10-331

**Programme d'aide financière - Appui au démarrage, à la bonification et à la mise en œuvre de projets de coopération intermunicipale.**

Considérant que la municipalité a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité ;

Considérant que la Ville de Bedford désire présenter un projet de coopération intermunicipale dans le cadre de l'aide financière.

Il est proposé par la conseillère Mona Beaulac  
Appuyé par le conseiller Normand Déragon

Que ce conseil autorise la Ville de Bedford à adhérer au projet **TIR-Montérégie et du MAMH afin de démarrer une démarche de coopération inter municipale** et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- Le conseil de la Ville de Bedford s'engage à participer au projet de coopération intermunicipale et à assumer une partie des coûts;
- Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;
- Le conseil nomme la Municipalité de Notre-Dame-de-Stanbridge l'organisme responsable du projet.

ADOPTÉE

21-10-332

**Autorisation de signature – Protocole d'entente – Projet « Château d'eau phase 2 »**

Considérant que la Ville de Bedford et la compagnie 9169-0503 Québec inc. souhaite conclure un protocole d'entente pour la réalisation des infrastructures du lot 5 602 627 du cadastre du Québec pour le projet domiciliaire « Château d'eau – Phase 2 » ;

Il est proposé par le conseiller Normand Déragon  
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Tougas

Que ce conseil autorise le maire et le directeur général à signer tous les documents permettant de donner effet à cette décision pour la réalisation des infrastructures du Lot 5 602 627 du cadastre du Québec et de la réalisation du projet « Château d'eau – Phase 2 ».

ADOPTÉE

21-10-333

**Demande de PIIA – 97, rue Rivière – Construction d’un 5-plex**

Considérant la demande soumise pour la construction d’un immeuble de 5 logements au 87, rue Rivière ;

Considérant que le projet est assujetti au règlement relatif au PIIA ;

Considérant le plan soumis par le demandeur, produit par SBA architectes, projet SBA-2021-408, daté du 2021-08-25.

Il est proposé par la conseillère Chantal Fontaine  
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Tougas

Que ce conseil accorde, tel que recommandé par le CCU, la demande de PIIA et autorise la construction telle que présentée aux plans.

ADOPTÉE

21-10-334

**Demande de PIIA – 7, rue des Pins – Installation d’une enseigne**

Considérant la demande soumise pour l’installation d’une enseigne au 7, rue des Pins ;

Considérant l’illustration soumise par l’entreprise Enseignes Moderne Néon ;

Considérant que le règlement sur les PIIA ne permet pas les enseignes rétroéclairées.

Il est proposé par le conseiller Daniel Audette  
Appuyé par la conseillère Mona Beaulac

Que ce conseil accorde, tel que recommandé par le CCU, la demande de PIIA et autorise le design de l’enseigne, conditionnellement à ce que le rétroéclairage ne soit pas permis.

ADOPTÉE

21-10-335

**Demande de PIIA – 47-49, rue Rivière – Remplacement de fenêtres**

Considérant la demande soumise pour le remplacement des fenêtres de la résidence du 47-49, rue Rivière ;

Considérant que le projet est assujetti au règlement relatif au PIIA ;

Considérant que le projet vise l’installation de fenêtres à guillotine en PVC de couleur blanche, dans les mêmes ouvertures que les fenêtres existantes.

Il est proposé par la conseillère Chantal Fontaine  
Appuyé par le conseiller Normand Déragon

Que ce conseil accorde, tel que recommandé par le CCU, la demande de PIIA et autorise le remplacement des fenêtres par des fenêtres à guillotine en PVC de couleur blanche.

ADOPTÉE

21-10-336

**Demande de PIIA – 53, rue du Pont – Autorisation d’enseigne et subvention**

Considérant la demande soumise pour une nouvelle enseigne au 53, rue du Pont ;

Considérant que le projet est assujéti au règlement relatif au PIIA ;

Considérant que le projet vise l’installation de 2 enseignes, l’une à plat sur la face de l’immeuble, l’autre en projection installée sur un bâtiment adjacent ;

Considérant que l’enseigne à plat devrait avoir une superficie maximale de 2,5 m<sup>2</sup> ;

Considérant qu’une enseigne ne peut être installée ailleurs que sur le bâtiment concerné par l’usage desservi ;

Considérant que la demande n’est pas conforme à la réglementation d’urbanisme.

Il est proposé par la conseillère Marie-Ève Brin  
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

Que ce conseil refuse, tel que recommandé par le CCU, la demande de PIIA pour les 2 enseignes, et refuse également la demande de subvention.

ADOPTÉE

21-10-337

**Demande de PIIA – lot 6 415 814 – Construction d’un triplex**

Considérant la demande soumise pour la construction d’un immeuble de 3 logements sur le lot 6 415 814 ;

Considérant que le projet est assujéti au règlement relatif au PIIA ;

Considérant le plan soumis par le demandeur, produit par Dany Lague, TP, daté de mai 2021 ;

Considérant les revêtements extérieurs de façade du bâtiment seront composé de brique Permacon couleur gris newport et d’acier couleur noir fumée ;

Considérant les revêtements extérieurs latéraux du bâtiment seront composé de vinyle couleur gris pierre.

Il est proposé par le conseiller Normand Déragon  
Appuyé par la conseillère Chantal Fontaine

Que ce conseil accorde, tel que recommandé par le CCU, la demande de PIIA et autorise la construction telle que présentée aux plans.

ADOPTÉE

21-10-338

**Demande de dérogation mineure – 182 à 188, rue Principale – lotissement**

Considérant la demande soumise pour le lotissement du lot 5 601 775 ;

Considérant le plan de morcellement proposé par Kevin Migué, arpenteur-géomètre, de son dossier 2021-092G, minute 8 035 ;

Considérant que le projet est dérogatoire sur de nombreux points du règlement de lotissement de la Ville de Bedford ;

Considérant le terrain accueille actuellement deux bâtiments principaux, ce qui n'est pas conforme au règlement de zonage de la Ville de Bedford ;

Considérant le projet consiste à séparer le lot en 2 lots distincts, afin de n'avoir qu'un seul bâtiment principal sur le terrain.

Il est proposé par la conseillère Mona Beaulac  
Appuyé par la conseillère Marie-Ève Brin

Que ce conseil accorde la demande de dérogation mineure, tel que recommandé par le CCU, conformément au plan de lotissement de Kevin Migué, numéro 2021-092G, minute 8 035.

ADOPTÉE

21-10-339

**Banque de noms pour la nomination de rues futures**

Considérant que la Ville de Bedford désire reconnaître des personnes et des familles qui ont marqué l'histoire de la Ville de Bedford ;

Considérant que de nouvelles rues seront à être nommées au cours des prochains mois.

Il est proposé par la conseillère Marie-Pier Tougas  
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

Que ce conseil proposera, en temps opportun, à la commission de toponymie du Québec les noms Dion, Gingras et de Philippe-Fournier pour la nomination de futures rues sur le territoire de la Ville de Bedford.

ADOPTÉE

21-10-340

**Octroi d'un contrat – Entretien des routes 202 et 235**

Considérant que la Ville doit s'assurer du déneigement et déglçage des routes 202 et 235 à l'intérieur de son territoire ;

Considérant que 2 entreprises ont été invités à déposer une offre de service pour les travaux et qu'une seule a déposé une offre ;

Considérant que les soumissions déposées ont été faites en respect des modalités prévues au devis d'appel d'offres, soit pour le grattage et épandage de sel, à partir du 120 rue Cyr jusqu'au 127 rue Dutch pour la route 235, et à partir du 797 rue Principale jusqu'au 226 rue Rivière sur la route 202, le tout représentant 5 km pour les deux routes numérotées.

Il est proposé par le conseiller Normand Déragon  
Appuyé par la conseillère Chantal Fontaine

Que ce conseil octroie un contrat d'entretien des routes 202 et 235 plus précisément décrit plus haut, à Les Entreprises Denexco, pour un montant de 16 000 \$ plus les taxes applicables et ce, pour l'hiver 2021-2022 soit du 21 octobre 2021 au 21 avril 2022.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

21-10-341

**Octroi de contrat pour l'étude géotechnique, étude et caractérisation environnementales des sols Phase I et II - Remplacement des réseaux d'eau potable et séparation du réseau d'égout unitaire des rues Dutch, Claves, des Pins et Plaisance**

Considérant que la Ville de Bedford a demandé une offre de services professionnels à deux laboratoires pour la réalisation d'une étude et caractérisation environnementale des sols - Phase I et II jumelée à une étude géotechnique pour le projet mentionné en rubrique ;

Considérant qu'une offre de service a été reçue de LABO Montérégie et que le Groupe ABS a décliné la demande parce qu'ils sont surchargés ;

Considérant que les prix forfaitaires offerts par LABO Montérégie sont les suivants :

Description	Prix forfaitaire (plus les taxes applicables)
Étude géotechnique	29 900 \$
Étude environnementale des sols (Phase I)	3 500 \$
Caractérisation environnementale des sols (Phase II)	3 150 \$

Considérant que ces prix forfaitaires sont jugés acceptables.

Il est proposé par la conseillère Mona Beaulac  
Appuyé par le conseiller Normand Déragon

Que ce conseil autorise l'octroi du contrat pour les services professionnels au LABO Montérégie tel que décrit dans leur offre de service No. GÉO-21-09-24 au prix forfaitaire total de 36 550\$ (plus les taxes applicables).

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE



21-10-342

**Autorisation de paiement des comptes mensuels réguliers et réglementaires**

Il est proposé par le conseiller Normand Déragon  
Appuyé par la conseillère Mona Beaulac

Que ce conseil autorise le paiement des comptes mensuels totalisant la somme de 329 704,01 \$ mentionnés sur la liste présentée aux membres du conseil de la Ville de Bedford, le 5 octobre 2021.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

N.M.

**Dépôt des états comparatifs au 31 août 2021**

21-10-343

**Installation de compteurs d'eau – Canton de Bedford**

Considérant que la Ville de Bedford est propriétaire et exploitant d'un réseau d'aqueduc ;

Considérant que conformément à l'article 19 de la *Loi sur les compétences municipales*, la Ville a adopté le règlement 696-20-1 relatif au réseau d'aqueduc et à son usage ;

Considérant que l'article 3.1 de ce règlement prévoit qu'un compteur d'eau doit être installé pour toute fourniture d'eau à l'extérieur du territoire de la Ville ;

Considérant que l'article 3.2 de ce règlement prévoit qu'un compteur d'eau est fourni et installé par la Ville, aux frais du propriétaire ;

Considérant qu'en matière d'alimentation en eau potable et conformément à l'article 26 de la *Loi sur les compétences municipales*, les règlements adoptés en vertu de l'article 19 de la *Loi sur les compétences municipales* s'appliquent au propriétaire ou à l'occupant d'un immeuble desservi par la municipalité hors de son territoire en vertu d'une entente intermunicipale ;

Considérant qu'en janvier 2021, la Ville et le Canton de Bedford ont convenu d'une entente intermunicipale qui a notamment pour objet d'alimenter en eau potable une partie du territoire du Canton de Bedford ;

Considérant qu'en vertu de cette entente, la Ville est responsable de la construction, de l'achat, de l'entretien et de la réparation des biens meubles et immeubles, de l'exécution des travaux nécessaires à l'établissement et à l'exploitation des services.

Il est proposé par la conseillère Marie-Pier Tougas  
Appuyé par la conseillère Marie-Ève Brin

Que ce conseil mandate le Canton de Bedford pour procéder à la fourniture et l'installation des compteurs d'eau pour les immeubles visés par l'entente intermunicipale en alimentation en eau potable aux frais des propriétaires concernés, et ce, conformément au règlement 696-20-1.

ADOPTÉE

21-10-344

**Demande de droit de passage – Club motoneige Baie Missisquoi**

Considérant la demande du Club motoneige Baie-Missisquoi désire obtenir un droit de passage sur certaines routes du territoire de la Ville et se situant entre l'emplacement du garage du Club sur la rue Champagnat et le sentier de motoneige ;

Considérant que le Club motoneige Baie-Missisquoi désire également obtenir un droit de passage pour les traverses de routes là où le sentier passe sur le territoire de la Ville de Bedford ;

Considérant que le Club Motoneige Baie Missisquoi a préalablement obtenu de la part du ministère des Transports, l'autorisation de passage pour les traverses des routes numérotées, et que ladite autorisation est renouvelée chaque année ;

Considérant que le Club Motoneige Baie Missisquoi a également obtenu de la part des propriétaires des terrains, l'autorisation de passage pour la saison 2021-2022 ;

Considérant que le Club détient une assurance responsabilité pour tout incident pouvant intervenir sur le territoire de la Ville.

Il est proposé par la conseillère Chantal Fontaine  
Appuyé par le conseiller Normand Déragon

Que ce conseil accorde au Club motoneige Baie Missisquoi un droit de passage sur les routes du territoire de la Ville se situant entre l'emplacement du garage du Club sur la rue Champagnat et le sentier de motoneige.

Que ce conseil accorde au Club motoneige Baie-Missisquoi un droit de passage pour les traverses de routes là où le sentier passe sur le territoire de la Ville de Bedford.

ADOPTÉE

N.M.

**Une seconde période de questions a été tenue telle que requise par la loi.**

L'ordre du jour de la séance a été publié vendredi le 1 octobre sur le site internet de la Ville et ce, tel que requis par la loi. Aucune question n'a été reçue.

Aucun citoyen dans la salle ne s'adresse au conseil municipal pour une question.

Cependant, une citoyenne se lève pour s'adresser au conseil municipal ainsi qu'au maire, Yves Levesque, afin d'offrir ses remerciements et de souligner leurs implications durant leurs années de service.

21-10-345

**Levée de la séance**

Proposé par la conseillère Marie-Pier Tougas  
Appuyé par la conseillère Mona Beaulac

Que la séance soit levée à 19h43

ADOPTÉE

---

Yves Lévesque, Maire

---

Richard Joyal, Directeur général et secrétaire-trésorier